

Règlement Bourses aux Jouets, Puéricultures et Vêtements
Printemps/Été Enfants
du 15 et 16 mars 2025

1/ Dépôt des articles sur RDV le vendredi 14 mars 2025 à la salle des fêtes de Brussieu de 9h à 20h.

2/ La dépose des articles coûtera 5 € aux familles non-adhérentes.

3/ Les tailles de vêtements acceptés seront de naissance à la taille 34 / 16 ans.

4/ Pour chaque famille, il sera accepté une liste de 26 vêtements, une liste de 26 vêtements jouets et une liste de 26 articles de puéricultures (chaise haute, lit bébé, vêtements de grossesse, etc...).

	Refusé		Accepté
	Sous-vêtements, Lots vêtements Vêtements hiver CD / DVD et jeux de console		Ensemble Veste/Jupe ou pantalon Vêtements de grossesse Jeux d'extérieur Décoration Layettes toutes saisons Sorties de bain et serviettes Chaussures Console avec jeux inclus

5/ Pour tout dépôt, fournir une liste détaillée des articles à votre nom ainsi que le prix de vente souhaité.

6/ Tout vêtement décousu, taché, troué ou sale sera refusé. Il en va de même pour les accessoires sales ou cassés, et les chaussures sales ou abîmées.

7/ Il n'est pas nécessaire d'être adhérents pour acheter.

8/ Vous devez impérativement récupérer vos invendus le dimanche 16 mars 2025 entre 18 h 30 et 19h 00 à la salle des fêtes de Brussieu. C'est à ce moment-là, que vous sera remis l'argent de vos articles vendus, sur présentation de la feuille de dépôt.

Passé ce délai les vêtements non récupérés seront donnés à une association caritative.

9/ Pour couvrir ses frais, l'Association prendra 15% sur les ventes.

10/ L'association décline toute responsabilité sur les pertes et les vols, nous ne rembourserons aucun article manquant.